

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1350

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention au centre Percigônes pour son programme d'actions 2016

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 11 juillet 2016**Délibération n° 2016-1350**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Attribution d'une subvention au centre Percigônes pour son programme d'actions 2016**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le centre de formation Percigônes (Piste d'éducation routière et citoyenne des gônes) est géré par la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale et des disciplines associées, association loi 1901 dont le siège se situe à Nanterre (92).

Cette association est chargée par le Ministère de l'Intérieur de la formation continue des policiers motocyclistes de la Police nationale ainsi que de la formation et la sensibilisation des jeunes usagers de la route.

Le centre de formation Percigônes, a été créé dans ce but en 2000. Cette piste d'éducation routière, unique en France, est située à Ternay (69). Elle est gérée par 5 policiers motocyclistes détachés par le Directeur central des Compagnies Républicaines de sécurité (CRS).

Depuis 16 ans, le centre de formation Percigônes forme les jeunes adolescents du Rhône à la conduite des cyclomoteurs. Cette formation pratique de 7 heures permet à ces jeunes conducteurs d'avoir une première approche des dangers de la route et une application des règles de base du code de la route.

a) - Objectifs

Priorité affichée dans le plan de déplacements urbains (PDU), la Métropole de Lyon s'investit depuis de nombreuses années dans l'amélioration de la sécurité routière. L'analyse des données accidentologiques transmises par les forces de l'ordre révèle que les accidents des deux-roues motorisés sont largement surreprésentés sur la Métropole. En effet, alors que les deux-roues motorisés ont une part modale de seulement 0,5 %, 33 % des accidents concernent un deux-roues motorisé.

En plus de l'entretien régulier et de l'amélioration des voiries afin de réduire le nombre d'accidents sur l'agglomération lyonnaise et, notamment des deux-roues motorisés, il convient également d'agir sur les comportements des conducteurs.

Le document général d'orientation (DGO) pour la sécurité routière du Rhône, réalisé par la Préfecture du Rhône et dont la Métropole est signataire, identifie, notamment, 2 cibles prioritaires, à savoir, les deux-roues motorisés et les jeunes. Ainsi, le soutien aux associations permettant le passage gratuit du permis de conduire « apprenti motocycliste » (AM), prioritairement en faveur des jeunes issus de quartiers défavorisés, figure dans les orientations prioritaires de ce document pour la période 2013-2017.

Dans ce cadre, le Département du Rhône et la Préfecture du Rhône subventionnent le centre Percigônes depuis sa création.

Chaque année, près de 1 200 jeunes sont ainsi formés et sensibilisés gratuitement par le centre de formation Percigônes.

Suite à la création de la Métropole le 1er janvier 2015, le centre de formation Percigônes sollicite, pour le versement d'une subvention de fonctionnement, à la fois la Métropole et le Département du Rhône, au regard de la proportion de collégiens formés scolarisés sur le territoire de chacune de ces collectivités.

Aujourd'hui, près de 75 % des élèves formés sont scolarisés dans des collèges situés sur le territoire de la Métropole.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2015 et bilan

Par délibération n° 2015-0578 du 21 septembre 2015, le Conseil de la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale et des disciplines associées dans le cadre de son programme d'actions relatif à la gestion du centre de formation Percigônes pour l'année 2015.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, le centre de formation Percigônes a dispensé 718 formations au permis de conduire apprenti motocycliste et leur a délivré 626 permis de conduire.

c) - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement prévisionnel

En 2016, le programme d'actions proposé par le centre de formation Percigônes reprendra les principales orientations du programmes d'actions 2015 en développant, notamment, les actions suivantes :

- la formation pratique et la délivrance du permis de conduire apprenti motocycliste pour au moins 400 adolescents des collèges publics ou privés situés sur le territoire de la Métropole,
- l'apprentissage, au cours de ces formations, des valeurs de citoyenneté et une sensibilisation aux dangers de la route,
- l'engagement des moniteurs du centre de formation Percigônes à établir avec les collégiens formés des échanges constructifs visant à l'amélioration des rapports entre la Police nationale et la population,
- la participation du centre de formation Percigônes à la journée « Mobil'idées » programmée le 15 octobre 2016 place Bellecour afin de sensibiliser le public aux questions de sécurité des deux roues motorisés.

Budget prévisionnel 2016 du centre de formation « Percigônes » :

Recettes	Montant (en €)	Dépenses	Montant (en €)
subvention Métropole de Lyon	37 600	loyer	33 000
subvention Département du Rhône	15 000	assurances	12 000
subvention Etat	5 000	carburants/huiles	6 500
		entretien/réparations/matériel pédagogique	1 600
		téléphonie/bureautique/communication/poste	2 000
		casques/tenues motos	1 500
		divers	1 000
Total	57 600	Total	57 600

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 37 600 € au profit de la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale et des disciplines associées dans le cadre de son programme d'actions relatif à la gestion du centre de formation Percigônes pour l'année 2016. Ce montant constitue une diminution de 6 % par rapport à la subvention versée au titre de l'année 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 600 € au profit de la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale et des disciplines associées dans le cadre de son programme d'actions relatif à la gestion du centre de formation Percigônes pour l'année 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale et des disciplines associées définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 844 - opération n° 0P09O3338A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.